

Visa Infinite Privilège[‡] – Conditions applicables aux avantages et aux services

Conditions générales pour tous les avantages

Vous devez être un titulaire de carte Visa Infinite Privilège admissible et détenir une carte Visa Infinite Privilège valide pour profiter des offres, des avantages et des services Visa Infinite Privilège. L'adhésion est requise pour obtenir certains avantages et services. Les offres et les avantages ne sont pas transférables, et les réductions ne peuvent pas être jumelées à d'autres offres ou réductions. Ni Visa ni la Banque Royale du Canada ne sont responsables des demandes de règlement ou dommages pouvant découler de l'utilisation des avantages ou des services fournis par un tiers. Visa se réserve le droit de modifier ou d'annuler les offres, les avantages et les services à tout moment, sans préavis. Tous les avantages, les services et les offres accessibles par l'intermédiaire de Visa sont assujettis à l'ensemble des conditions, y compris celles relatives aux tiers fournisseurs, accessibles par l'intermédiaire du Service de conciergerie Visa Infinite Privilège, au 1 855 822-1240, ou au www.visainfinite.ca/privilège/indice.jsp. La politique de protection des renseignements personnels de Visa Infinite Privilège, accessible au www.visainfinite.ca/privilège/indice.jsp, s'applique à tous les avantages et les services qui requièrent l'adhésion par l'intermédiaire du Service de conciergerie Visa Infinite Privilège, du site Web de Visa Infinite Privilège ou de son application mobile, ou qui sont autrement fournis par ceux-ci. La collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements personnels des titulaires par les tiers fournisseurs de services et d'avantages aux titulaires d'une carte Visa Infinite Privilège sont assujetties aux politiques de protection des renseignements personnels de tels tiers.

Service de conciergerie Visa Infinite Privilège

Les biens et services que les titulaires de carte obtiennent par l'intermédiaire du Service de conciergerie Visa Infinite Privilège sont offerts par de tiers fournisseurs de services non liés à Visa. Visa ne cautionne pas, ne passe pas en revue et ne certifie pas ces fournisseurs de services. Visa ne fait pas de déclaration et ne donne pas de garantie (explicite ou implicite) quant à ces fournisseurs de services, et n'assume aucune responsabilité à leur égard ni à celui de leurs biens et services obtenus par l'intermédiaire du Service de conciergerie Visa Infinite Privilège. Ni Visa ni la Banque Royale du Canada ne sont responsables des demandes de règlement ou dommages pouvant découler de l'utilisation des avantages ou des services fournis par un tiers. Visa ne peut garantir une réponse satisfaisante à toutes les demandes des titulaires de carte. Le Service de conciergerie est offert sans frais, mais les titulaires de carte doivent assumer le coût de tous les biens et services (y compris les frais connexes, le cas échéant) autorisés par le titulaire de carte et achetés par le Service de conciergerie Visa Infinite Privilège pour le compte du titulaire de carte. Tous les coûts seront portés directement au compte Visa Infinite du titulaire. Pour des renseignements complets, rendez-vous au www.visainfinite.ca/privilège/indice.jsp.

Accès aux salons d'aéroports – Priority Pass[‡]

Pour profiter de cet avantage, les titulaires de carte doivent s'inscrire par l'intermédiaire du site Web Visa Privilège ou du Service de conciergerie Visa Infinite Privilège. Six visites aux salons sont gratuites par année d'adhésion pour le titulaire de carte inscrit ou ses invités. L'adhésion comprend l'accès à tout salon d'aéroport participant au programme Priority Pass. Pour avoir accès à un salon, le titulaire de carte doit présenter une carte de membre valide Priority Pass. Toutes les visites après les visites gratuites sont assujetties à des frais de 27 \$ US par personne par visite. Les frais d'accès au salon applicables seront portés à la carte Visa Infinite Privilège liée à l'adhésion du titulaire de carte Priority Pass. Pour voir la liste complète des salons d'aéroports participants, de leurs installations, des heures d'ouverture et des restrictions, les titulaires peuvent aller au www.prioritypass.com. Les titulaires de carte inscrits sont assujettis aux conditions d'utilisation du programme d'accès aux salons autour du monde et aux conditions d'utilisation de chaque exploitant du salon participant visité, lesquelles conditions se trouvent au www.prioritypass.com. Les conditions complètes seront envoyées au titulaire de carte au moment de l'inscription. Les services du programme d'accès aux salons autour du monde sont offerts par Priority Pass et ni Visa, ni la Banque Royale du Canada ne seront tenus responsables de toute réclamation ou de tout dommage résultant de l'usage du service d'accès aux salons d'aéroports. Visa se réserve le droit de modifier ou d'annuler cette offre en tout temps et sans préavis.

Services de limousine/voiture autour du monde – LimoLink

L'offre Visa Infinite Privilège LimoLink consiste en une réduction de 20 % du prix de base des services de voiture. Les pourboires, taxes et frais, comme les péages, stationnements et temps d'attente, sont exclus. Vous devez être un titulaire de carte Visa Infinite Privilège admissible et faire vos réservations par l'intermédiaire du Service de conciergerie Visa Infinite Privilège avec votre carte Visa Infinite Privilège pour profiter de l'offre Visa Infinite Privilège LimoLink. L'offre Visa Infinite Privilège LimoLink est valable sous réserve de la disponibilité des véhicules ; les véhicules comprennent des voitures citadines, des berlines de luxe et des véhicules spécialisés. Un pourboire de 20 % du prix de base des services de voiture, à l'exclusion des pourboires, des taxes et des frais, avant réduction sera ajouté automatiquement au coût total de chaque voyage. L'offre est non transférable et ne peut être jumelée à d'autres offres ou réductions. Chaque réservation est assujettie à une politique d'annulation précisée dans le courriel de confirmation de LimoLink pour cette réservation. Si une réservation est annulée pendant la période d'annulation, aucuns frais ne seront exigés. Si une réservation est annulée après la période d'annulation, le total des frais s'appliquera. La période d'annulation varie selon le type de véhicule, l'endroit de prise en charge et d'autres facteurs. Toute modification aux réservations après la période d'annulation peut être assujettie à des frais supplémentaires. Le temps d'attente sera facturé par bloc de 15 minutes. Les taxes applicables seront ajoutées. Les taxes sont calculées selon le territoire local. Cette offre est assujettie à la politique de protection des renseignements personnels de LimoLink se trouvant à <http://www.limolink.com/privacy-policy/>. Le prix promotionnel est applicable à l'achat initial d'un service LimoLink et à toute réservation LimoLink à venir, pourvu que la carte Visa Infinite Privilège qui y donne droit demeure valide et que Visa maintienne l'offre Visa Infinite Privilège LimoLink à l'intention des titulaires d'une carte Visa Infinite Privilège. Les services LimoLink sont offerts par LimoLink, Inc. ; Visa et la Banque Royale du Canada ne sont pas responsables des demandes de

règlement et des dommages pouvant découler de l'utilisation des services LimoLink. Visa se réserve le droit de modifier ou d'annuler cette offre à tout moment, sans préavis.

Avantages et services aéroportuaires – Montréal, Ottawa et Vancouver

Vous devez être un titulaire de carte Visa Infinite Privilège admissible et détenir une carte Visa Infinite Privilège valide pour profiter des avantages et des services aéroportuaires. L'offre Visa Infinite Privilège d'avantages et services aéroportuaires est assujettie à la disponibilité. Les réductions et les avantages ne sont pas transférables, et les réductions ne peuvent pas être jumelées à d'autres offres ou réductions. Visa se réserve le droit de modifier ou d'annuler cette offre à tout moment, sans préavis. Pour plus de renseignements, rendez-vous au www.visainfinite.ca/privilège/indice.jsp. Voici en quoi consistent les avantages et services aéroportuaires Visa Infinite Privilège :

Aéroport international Pierre-Elliott Trudeau de Montréal

L'entrée VIP séparée pour passage rapide au poste de contrôle de la sécurité est offerte exclusivement aux titulaires de la carte Visa Infinite Privilège pour les vols internationaux, nationaux et transfrontaliers. La réduction de 10 % sur le service de voiturier sera appliquée au point de vente lorsque les frais sont réglés avec une carte Visa Infinite Privilège valide. Les services sont offerts par Aéroports de Montréal ; Visa et la Banque Royale du Canada ne sont pas responsables des demandes de règlement et des dommages pouvant découler de l'utilisation des services de Stationnement de Montréal.

Administration de l'aéroport international d'Ottawa

L'entrée VIP séparée pour passage rapide au poste de contrôle de la sécurité est offerte aux titulaires d'une carte Visa Infinite Privilège au poste de contrôle pour vols domestiques et internationaux seulement. Les délais de traitement ne sont pas garantis. Les places de stationnement réservées sont offertes selon le principe du premier arrivé, premier servi. Cette offre est assujettie aux Conditions d'utilisation de l'aéroport d'Ottawa. Ces services sont offerts par l'Administration de l'aéroport international d'Ottawa ou ses opérateurs et fournisseurs et ni Visa ni l'émetteur de la carte ne seront tenus responsables de toute réclamation ou de tout dommage résultant de l'utilisation des services de l'Administration de l'aéroport international d'Ottawa. Un rabais de 15 % sur les frais réguliers de stationnement sera offert aux titulaires d'une carte Visa Infinite Privilège. Pour profiter du rabais, les titulaires de carte doivent recevoir, garder et utiliser leur bon de rabais à l'une des distributrices Payez à pied ou à l'une des portes de sortie dans les aires de stationnement P1 ou P4 de longue durée. Les titulaires de carte recevront leur bon de rabais aux kiosques de stationnement identifiés Visa situés dans les aires de stationnement P1 et P4. Le rabais s'applique avant les taxes et ne peut être jumelé à aucune autre offre.

Aéroport international de Vancouver

L'entrée VIP séparée pour passage rapide au poste de contrôle de la sécurité est offerte exclusivement aux titulaires de la carte Visa Infinite Privilège pour les vols internationaux, nationaux et transfrontaliers. En général, cette entrée est disponible uniquement pendant les périodes de pointe ; l'horaire peut changer. Les temps de passage au poste de contrôle ne sont pas garantis. La réduction de 20 % sur le service de voiturier sera appliquée au point de vente lorsque les frais sont réglés avec une carte Visa Infinite Privilège valide. La réduction s'applique avant les taxes et ne peut être jumelée à d'autres offres. La file d'attente Visa Infinite Privilège réservée pour taxi/limousine et stationnement est offerte dans la zone des arrivées des vols internationaux (y compris les États-Unis) et des vols intérieurs. Le stationnement réservé est offert selon le principe du premier arrivé, premier servi, et les titulaires de carte doivent payer les tarifs de stationnement en vigueur lorsqu'ils utilisent le stationnement Visa Infinite Privilège réservé. Les titulaires d'une carte autre que Visa Infinite Privilège ou non admissible qui utilisent le stationnement réservé recevront un avertissement de la part du service de stationnement. Cette offre est assujettie à la politique de protection des renseignements personnels de l'Aéroport de Vancouver (<http://www.yvr.ca/fr/privacy.aspx>). Les services sont offerts par l'autorité aéroportuaire de Vancouver ou ses exploitants et fournisseurs ; Visa et la Banque Royale du Canada ne sont pas responsables des demandes de règlement et des dommages pouvant découler de l'utilisation des services de l'autorité aéroportuaire de Vancouver.

Collection hôtels de luxe Visa Infinite[‡]

Pour connaître les conditions complètes du programme, allez au www.visaluxuryhotelcollection.com.

Les clients qui utilisent leur carte Visa Infinite Privilège pour réserver et payer leur séjour dans un établissement de la Collection hôtels de luxe par l'intermédiaire du site www.visainfinite.ca/privilège/indice.jsp profiteront automatiquement des sept avantages exclusifs suivants :

- Garantie du meilleur taux affiché
- Surclassement automatique de chambre lors de l'enregistrement, selon la disponibilité
- Départ à 15 h, selon la disponibilité
- Petit déjeuner continental gratuit
- Internet gratuit dans la chambre
- Coupon de 25 \$ applicable à la nourriture et aux boissons
- Statut de client VIP

Garantie du meilleur taux affiché

La « Garantie du meilleur taux affiché » signifie que l'hôtel participant offrira un taux équivalent ou inférieur à tout taux (1) affiché publiquement, (2) non assorti de restrictions et (3) régi par les mêmes politiques relatives au paiement et à l'annulation que celles de l'hôtel participant. Les titulaires de carte peuvent présenter une réclamation en soumettant, dans les 24 heures suivant la réservation, le formulaire prévu à cet effet qui se trouve sur le site de la Collection. Le taux équivalent doit (1) être régi par les mêmes exigences et politiques relatives au paiement et à l'annulation que celles de l'hôtel participant, (2) s'appliquer au même type de chambre, aux mêmes dates et à la même durée de séjour et au même nombre de personnes, et (3) être affiché publiquement sur le site Web de l'autre établissement. La Garantie du meilleur taux affiché s'applique aux meilleurs taux affichés non

assortis de restrictions. Il ne s'applique pas aux taux offerts dans le cadre de ventes aux enchères sur des sites Web de vente éclair, aux taux prépayés, non annulables ou non remboursables, aux taux de programmes de récompense, aux taux offerts aux entreprises ou autres taux qui ne sont pas offerts au grand public, ni aux taux avec forfait.

Surclassement de chambre

Selon les disponibilités lors de l'enregistrement, vous bénéficierez d'un surclassement à une chambre de la catégorie supérieure pour toute la durée de votre séjour.

Départ tardif

Un départ tardif est offert sur demande et en fonction des disponibilités de l'hôtel. Au moment de l'enregistrement, ou pendant la durée de votre séjour, vous pouvez communiquer avec la réception et demander un départ tardif jusqu'à 15 h.

Petit déjeuner continental tous les jours

Tout au long de votre séjour, vous et un invité aurez droit à un petit déjeuner continental gratuit tous les jours. Si l'hôtel ne propose pas de petits déjeuners continentaux, il vous offrira un autre repas ou un autre avantage de valeur égale.

Accès Internet

À votre arrivée, un accès internet gratuit dans la chambre vous sera fourni, si un tel accès est disponible, pour la durée de votre séjour.

Coupon ou crédit de 25 \$ applicable à la nourriture et aux boissons

À votre arrivée, vous recevrez un coupon ou un crédit de 25 \$ applicable à la nourriture et aux boissons offertes à l'hôtel. Limite d'un crédit de 25 \$ par chambre, par séjour. Par séjour, on entend plusieurs nuits consécutives passées au même hôtel, quel que soit le moment de l'arrivée ou du départ. Les frais additionnels, le cas échéant, seront imputés directement à votre compte que vous devrez régler à votre départ. Le crédit n'a aucune valeur au comptant et ne s'applique pas au tarif de la chambre ou aux services de tiers.

Statut de client VIP

À titre de client ayant effectué sa réservation par l'intermédiaire de la Collection hôtels de luxe Visa Infinite, vous aurez le statut de client VIP à l'hôtel. Les services et les commodités offerts aux clients VIP diffèrent selon les établissements.

Visa se réserve le droit de modifier ou d'annuler cette offre à tout moment, sans préavis. Les avantages et les services de la Collection hôtels de luxe Visa Infinite sont offerts par chacun des établissements hôteliers ou leurs exploitants et fournisseurs ; Visa et la Banque Royale du Canada ne sont pas responsables des demandes de règlement et des dommages pouvant découler de l'utilisation de la Collection hôtels de luxe Visa Infinite.

Statut de membre du programme de fidélisation des Hôtels Fairmont

Pour obtenir la liste complète et à jour des avantages et des privilèges accordés aux membres du Club du Président Fairmont ainsi que les conditions, allez au www.fairmont.fr/fpc/benefits/. Les avantages et les privilèges peuvent changer.

Vous devez être un titulaire de carte Visa Infinite Privilège admissible et détenir une carte Visa Infinite Privilège valide pour profiter du statut de membre du programme de fidélisation. Les titulaires de carte admissibles doivent s'inscrire pour recevoir une adhésion Premier automatique au programme Club du Président Fairmont et pour obtenir de façon accélérée le statut plus élevé de membre Platine. Pour ce faire, les titulaires de carte doivent appeler le Service de conciergerie Visa Infinite Privilège ou aller au www.visainfinite.ca/privilège/index.jsp et entrer les renseignements requis pour l'inscription. Les titulaires de carte inscrits recevront une adhésion Premier automatique au programme Club du Président Fairmont. Les titulaires de carte inscrits obtiendront le statut plus élevé de membre Platine après cinq nuitées admissibles, à un hôtel ou un centre de villégiature Fairmont, payées avec leur carte Visa Infinite Privilège entre les mois de janvier et décembre dans une année civile. Ils obtiendront ce statut au début de la prochaine année d'adhésion (1^{er} mars). Les titulaires de carte qui répondent aux exigences pour devenir membre Platine avant le 30 septembre profiteront du statut de membre Platine pour le reste de l'année civile et une partie de l'année d'adhésion suivante. Pour conserver leur statut de membre Platine, les titulaires de carte doivent se qualifier chaque année ; faute de quoi ils redeviendront des membres Premier (pendant la durée de cette offre). Cet avantage peut être annulé en tout temps. L'adhésion au Club du Président Fairmont est assujettie aux restrictions et aux conditions du Club du Président Fairmont, qui peuvent changer sans préavis. Les conditions complètes se trouvent à <http://www.fairmont.fr/fpc/terms-and-conditions/> et la politique de protection des renseignements personnels se trouve à <http://www.fairmont.fr/help/privacy/>. Visa se réserve le droit de demander à Fairmont Hotels & Resorts d'annuler votre statut obtenu grâce à cet avantage si vous n'êtes plus titulaire d'une carte. L'offre n'est pas transférable. Les services des Clubs Fairmont sont offerts par Fairmont ; Visa et la Banque Royale du Canada ne sont pas responsables des demandes de règlement et des dommages pouvant découler de l'utilisation des services Fairmont. Visa se réserve le droit de modifier ou d'annuler cette offre à tout moment, sans préavis.

Rencontres à table Visa Infinite

Les titulaires de carte seront informés une semaine avant l'événement de tout report ou de toute annulation de l'événement. En cas d'annulation, ils obtiendront un remboursement complet. L'accès à l'avance aux Rencontres à table n'est offert qu'aux titulaires d'une carte Visa Infinite Privilège émise au Canada qui utilisent leur carte Visa Infinite Privilège pour faire leurs réservations. La présence de tous les chefs, sommeliers et barmans peut changer sans préavis. L'offre est assujettie à la disponibilité. Des conditions additionnelles peuvent s'appliquer. Ni Visa ni la Banque Royale du Canada ne sont responsables des demandes de règlement ou des dommages pouvant découler de la participation aux Rencontres à table Visa Infinite. Visa se réserve le droit de modifier ou d'annuler cette offre à tout moment, sans préavis. Pour plus de renseignements, rendez-vous au www.visainfinite.ca/privilège/index.jsp.

Programme Escapades culinaires Visa Infinite

Le programme Escapades culinaires n'est offert qu'aux titulaires d'une carte Visa Infinite Privilège émise au Canada qui utilisent leur carte Visa Infinite Privilège pour faire leurs réservations. La présence de tous les chefs, sommeliers et barmans peut changer sans préavis. Le programme Escapades culinaires est assujettie aux conditions du programme Escapades culinaires qui se trouvent au www.visainfinite.ca/privilège/index.jsp. L'offre est assujettie à la disponibilité. Des conditions

additionnelles peuvent s'appliquer. Ni Visa ni la Banque Royale du Canada ne sont responsables des demandes de règlement ou des dommages pouvant découler de la participation au programme Escapades culinaires Visa Infinite. Visa se réserve le droit de modifier ou d'annuler cette offre à tout moment, sans préavis. Pour plus de renseignements, rendez-vous au www.visainfinite.ca/privilège/index.jsp.

Programme Expériences Visa Infinite en régions viticoles – Canada

Les titulaires de carte Visa Infinite Privilège admissibles doivent avoir l'âge légal pour boire pour participer à ce programme. Le programme n'est pas valide là où la loi l'interdit. Toutes les dégustations de vin et les réductions sont assujetties aux conditions des établissements viticoles participants. Les réductions s'appliquent avant les taxes applicables. Pour le Programme Expériences Visa Infinite en régions viticoles, les titulaires de carte seront informés une semaine avant l'événement de tout report ou de toute annulation de l'événement. En cas d'annulation, ils obtiendront un remboursement complet. La présence de tous les chefs, sommeliers et barmans peut changer sans préavis. Les offres sont assujetties à la disponibilité. Des conditions additionnelles peuvent s'appliquer. Ni Visa ni la Banque Royale du Canada ne sont responsables des demandes de règlement ou des dommages pouvant découler de la participation au programme Expériences Visa Infinite en régions viticoles – Canada. Visa se réserve le droit de modifier ou d'annuler cette offre à tout moment, sans préavis. Pour plus de renseignements, rendez-vous au www.visainfinite.ca/privilège/index.jsp.

Programme de régions viticoles mondiales

Pour connaître les conditions complètes du programme, rendez-vous au www.tweglobal.com.

Vous devez être titulaire d'une carte Visa Infinite Privilège admissible et faire vos réservations avec une carte Visa Infinite Privilège valide pour être admissible aux offres de Treasury Wine Estates. Les offres Treasury Wine Estates de Visa Infinite Privilège sont assujetties à la disponibilité. Les offres sont non transférables et ne peuvent être jumelées à aucune autre offre ni à aucune autre réduction. Cette offre est assujettie aux conditions (<https://www.tweglobal.com/terms-of-use>) et à la politique de protection des renseignements personnels (<https://www.tweglobal.com/privacy-policy/>) de Treasury Wine Estates. Les services Treasury Wine Estates sont offerts par Treasury Wine ; Visa et la Banque Royale du Canada ne sont pas responsables des demandes de règlement et des dommages pouvant découler de l'utilisation des services de Treasury Wine. Visa se réserve le droit de modifier ou d'annuler cette offre à tout moment, sans préavis. Pour plus de renseignements, rendez-vous au www.visainfinite.ca/privilège/index.jsp.

Magazine Taste&Travel

Pour connaître toutes les conditions d'abonnement, rendez-vous au www.tasteandtravelmagazine.com (en anglais seulement).

Pour obtenir l'abonnement gratuit d'un an (quatre numéros) au magazine Taste&Travel, vous devez être titulaire admissible d'une carte Visa Infinite Privilège valide. Les titulaires de carte doivent demander de recevoir l'abonnement d'un an gratuit au magazine Taste&Travel en appelant le Service de conciergerie Visa Infinite Privilège ou en se rendant sur le site Web de Visa Infinite Privilège au www.visainfinite.ca/privilège/index.jsp. Selon le moment de la demande, les nouveaux abonnés recevront le prochain envoi trimestriel. Après l'expiration de l'abonnement gratuit d'un an, les titulaires d'une carte Visa Infinite Privilège seront avisés de la réduction exclusive de 50 % sur les frais de renouvellement de l'abonnement, s'ils sont payés avec leur carte Visa Infinite Privilège. Des adresses de courriel seront exigées uniquement pour le processus de renouvellement. Le fournisseur ne fera pas de sollicitation auprès du titulaire de carte et ne communiquera pas avec lui, sauf pour lui offrir le renouvellement. Limite d'un abonnement par titulaire de carte. Pour l'offre d'abonnement gratuit, l'adresse de livraison doit être au Canada. L'offre de Visa Infinite Privilège relative au magazine Taste&Travel est assujettie à la disponibilité. L'offre n'est pas transférable. Cette offre est assujettie aux conditions (<http://www.tasteandtravelinternational.com/themes/TandTSub/images/Terms.pdf>) et à la politique de protection des renseignements personnels (<http://www.tasteandtravelinternational.com/themes/TandTSub/images/Privacy.pdf>) de Taste&Travel. Les services de Taste&Travel sont offerts par Taste&Travel ; Visa et la Banque Royale du Canada ne sont pas responsables des demandes de règlement et des dommages pouvant découler de l'utilisation des services de Taste&Travel. Visa se réserve le droit de modifier ou d'annuler cette offre à tout moment, sans préavis.

Rencontres musicales Visa Infinite

Les billets ne sont pas remboursables. Pour être admissible au prix et aux avantages, vous devez effectuer le paiement avec une carte Visa Infinite Privilège valide émise au Canada. Le programme de l'événement peut changer. Les billets ne peuvent être revendus. Les billets sont assujettis aux conditions imposées par l'émetteur de billets. Le participant accepte de respecter tous les règlements applicables de l'établissement où se tient l'événement. Visa se réserve le droit de modifier ou d'annuler cette offre à tout moment, sans préavis. Ni Visa ni la Banque Royale du Canada ne sont responsables des demandes de règlement ou des dommages pouvant découler de la participation aux Rencontres musicales Visa Infinite. Pour plus de renseignements, rendez-vous au www.visainfinite.ca/privilège/index.jsp.

Adhésion à Privileged Play Golf

Vous devez être un titulaire de carte Visa Infinite Privilège admissible et détenir une carte Visa Infinite Privilège valide pour profiter de l'adhésion gratuite à Privileged Play Golf. Chaque année, pendant la durée de l'offre, un nombre limité d'adhésions sont offertes selon le principe du premier arrivé, premier servi, jusqu'à l'épuisement des stocks. Pour vous inscrire en tant que membre Privileged Play Premium, rendez-vous au www.visainfinite.ca/privilège/index.jsp et utilisez une carte Visa Infinite Privilège valide émise au Canada pour procéder à votre inscription. Une preuve d'adhésion vous sera envoyée à l'adresse fournie. Voir à la page d'inscription tous les avantages du programme. L'adhésion en tant que membre Privileged Play Premium est assujettie aux conditions (<http://www.privplay.com/index.php?cld=632>) et à la politique de protection des renseignements personnels (<http://www.privplay.com/about-your-club/privacy-statement/>) de Privileged Play. Cet avantage n'est pas transférable. L'adhésion en tant que membre Privileged Play Premium est offerte par International Club Network ; Visa et la Banque Royale du Canada ne sont pas responsables des demandes de règlement et des dommages pouvant découler de l'utilisation des services Privileged Play. Visa se réserve le droit de modifier ou d'annuler cette offre à tout moment, sans préavis.